Vérifiez votre inscription

Présidentielle des 18 avril et 2 mai 2027 : inscrivez-vous avant la date limite.



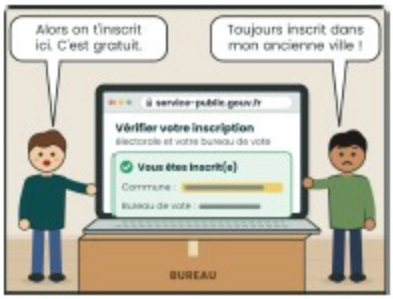



DÉMÉNAGEMENT : L'INSCRIPTION N'EST PAS AUTOMATIQUE

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- Vous avez changé d'adresse
- Vous avez eu 18 ans récemment
- Vous ne savez plus où vous votez
- Vous êtes devenu français

LES BONS RÉFLEXES

1. **Vérifiez** sur service-public.gouv.fr
2. **Préparez** une pièce d'identité
3. **Ajoutez** un justificatif de domicile
4. **Inscrivez-vous** avant la date limite

VRAI OU FAUX : LES IDÉES REÇUES

Déménagement

« La Poste a ma nouvelle adresse »

- **L'inscription électorale est une démarche à part**

18 ans

« À 18 ans, on est inscrit tout seul »

- **Oui, si recensé à 16 ans, dans la commune du recensement**

Date limite

« Je m'inscrirai juste avant le vote »

- **Trop tard : la date limite tombe en mars 2027**

En ligne

« Il faut forcément aller en mairie »

- **En ligne, en mairie ou par courrier, au choix**

Gratuit

« Ce site fait payer l'inscription »

- **C'est gratuit : passez par les sites officiels**

Carte électorale

« Sans carte, je ne peux pas voter »

- **Pas obligatoire ; pièce d'identité exigée dès 1 000 habitants**